



Groupe Hospitalier de Territoire
Somme Littoral Sud

DELEGATION DE SIGNATURE

Pôle Performance, Achats et Finances

Direction des Finances

Direction des Achats

Décision n° 2024-02

**LE DIRECTEUR GENERAL,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

Vu le Code de la Santé Publique, notamment pris en ses articles L. 6143-7 et suivants, et D. 6143-33 et suivants ;

Vu le Décret n°91-155 du 06 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de la fonction publique hospitalière ;

Vu le Décret du Président de la République en date du 21 août 2023 nommant M. Didier RENAUT en qualité de Directeur Général du CHU Amiens-Picardie à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 août 2023 affectant M. Didier RENAUT au sein de la Direction commune constituée par le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Instruction interministérielle n° DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des Groupements Hospitaliers de Territoire ;

Vu la Convention constitutive du GHT « Somme Littoral Sud » du 29 juin 2016 et ses avenants ;

Vu le contrat de travail à durée indéterminée établi entre M. Vincent DUPONT et le CHU Amiens-Picardie à compter du 09 janvier 2023 ;

Vu la Note de service n°171/22 du 02 janvier 2023 relative à la prise de fonctions de M. Vincent DUPONT en qualité de Directeur Adjoint et Coordonnateur du Pôle « Efficience, Finances et Qualité » à compter du 09 janvier 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 décembre 2023 nommant Mme Jeanne SAUPIN en qualité de Directrice Adjointe au CHU Amiens-Picardie à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la Note de service n°88/23 du 06 octobre 2023 relative à la prise de fonctions de Mme Jeanne SAUPIN en qualité de Directrice Adjointe au sein du Pôle « Efficience, Finances et Qualité » à compter du 02 janvier 2024 ;

Vu la Décision de nomination de Mme Ophélie DABONNEVILLE en qualité d'Ingénieur titulaire à compter du 1^{er} juin 2005 ;

Vu la Décision d'affectation de Mme Ophélie DABONNEVILLE à la Direction des Achats à compter du 1^{er} août 2017 ;

Vu le contrat de travail à durée indéterminée établi entre Mme Laurianne NOMBO et le CHU Amiens-Picardie le 18 avril 2018 ;

Considérant l'organisation de la Direction des Achats du GHT « Somme Littoral Sud » à la date de la présente ;

Considérant l'Organigramme de direction ;

DECIDE

Article 1^{er} - OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de **M. Didier RENAUT**, Directeur Général du CHU Amiens-Picardie, établissement support du GHT « Somme Littoral Sud », du CH de Doullens, du CHI Montdidier Roye et de l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu.

Elle annule et remplace les précédentes délégations relatives au même domaine.

S'agissant d'une délégation de signature, le Directeur Général peut évoquer toute affaire relevant des matières ci-dessous. Le délégataire peut également soumettre au Directeur Général ou au Directeur Général Adjoint, tout dossier relevant de son domaine délégué qui nécessiterait un examen spécifique ou justifierait d'un visa par ses soins.

Article 2 – DELEGATAIRES AU TITRE DE LA DIRECTION DES FINANCES

Délégation permanente est donnée à :

- **M. Vincent DUPONT**, Directeur Coordinateur du Pôle « Performance, Achats et Finances »
- **Mme Jeanne SAUPIN**, Directrice Adjointe

à l'effet de signer au nom de **M. Didier RENAUT**, Directeur Général, les actes, correspondances et documents suivants :

2.1.1 Tous les documents relatifs à la gestion de la Direction des Finances, à l'exception des documents suivants :

- Les marchés publics
- L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service (travaux)
- Les mémoires en introduction ou en réponse dans le cadre d'un contentieux
- Les sanctions disciplinaires

2.1.2 Toutes les correspondances internes et externes concernant la gestion de la Direction des Finances, à l'exception des actes et correspondances engageant le CHU dans ses relations avec :

- Les autorités gouvernementales, les autorités administratives et judiciaires, les membres du corps préfectoral, les élus locaux et nationaux (y compris les réponses aux recommandations de recrutement), les autorités universitaires, les directeurs généraux de CHU et les Directeurs des établissements de santé partenaires qu'ils soient publics ou privés ;
- Les Présidents, Vice-Présidents et membres des Conseils de surveillance ;
- La presse écrite, audiovisuelle, internet ;
- Les Présidents de CME et Directeurs des UFR.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Vincent DUPONT**, délégation de signature est donnée pour les documents mentionnés à l'article 2 pour lesquels **M. DUPONT** a délégation de signature, à **Mme Jeanne SAUPIN**.

La signature des délégataires devra être précédée de la mention « *Pour le Directeur Général du CHU Amiens-Picardie, et par délégation* » et préciser les fonctions, nom et prénom du signataire.



Article 3 – DELEGATAIRES AU TITRE DE LA DIRECTION DES ACHATS

Délégation permanente est donnée à **Mme Ophélie DABONNEVILLE**, Coordinatrice Générale des Achats du GHT « Somme Littoral Sud », à l'effet de signer au nom de **M. Didier RENAUT**, Directeur Général du CHU Amiens-Picardie, établissement support du GHT « Somme Littoral Sud », tous les documents relatifs à la gestion de la fonction Achat du GHT « Somme Littoral Sud », excepté les actes d'engagement et de notification initiale des marchés publics de travaux et de concessions de travaux au-delà du seuil défini réglementairement pour les marchés publics à procédures formalisées.

Cette délégation inclut la signature des modifications de marché conclu par le CHU Amiens-Picardie, établissement support du GHT « Somme Littoral Sud », ainsi que les actes d'exécution des marchés et des concessions propres au CHU Amiens-Picardie, quel que soit leur montant.

En cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité de **Mme Ophélie DABONNEVILLE**, Coordinatrice Générale des Achats du GHT « Somme Littoral Sud », délégation de signature est donnée à **Mme Laurianne NOMBO**, Responsable Achats, à l'effet de signer les actes d'engagement et de notification initiale des marchés publics de travaux et de fourniture de service, ainsi que leurs actes d'exécution dont les montants ne vont pas au-delà des seuils définis réglementairement pour les marchés publics à procédures formalisées.

La signature des délégataires devra être précédée de la mention « *Pour le Directeur Général du CHU Amiens-Picardie, établissement support du GHT Somme Littoral Sud, et par délégation, pour tout ou partie des établissements partie du GHT « Somme Littoral Sud »* », et préciser les fonctions, nom et prénom du signataire.

Article 4 - EFFET ET PUBLICITE

La présente décision de délégation de signature est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Cette délégation est consentie pour le temps de l'affectation sur leur poste de **M. Vincent DUPONT**, Directeur Adjoint, Coordonnateur du Pôle « Performance, Achats et Finances », **Mme Jeanne SAUPIN**, Directrice Adjointe, **Mme Ophélie DABONNEVILLE**, Coordinatrice Générale des Achats du GHT « Somme Littoral Sud » et **Mme Laurianne NOMBO**, Responsable Achats.

Elle cessera automatiquement pour le ou les délégataire(s) concerné(s) en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement.

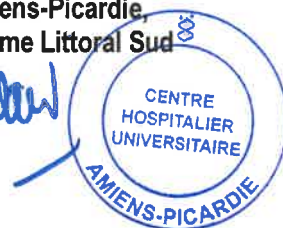
Elle sera transmise aux Comptables des établissements, accompagnée du modèle de signature des délégataires.

Fait à Amiens, le 2 janvier 2024.

Le Directeur Général du CHU Amiens-Picardie,
établissement support du GHT Somme Littoral Sud



Didier RENAUT



Le Directeur Coordonnateur



Vincent DUPONT

La Directrice Adjointe



Jeanne SAUPIN

La Coordinatrice Générale des Achats
du GHT Somme Littoral Sud



Ophélie DABONNEVILLE

La Responsable du Pôle Achats



Laurianne NOMBO